

NOUVEL ELAN

N°33



Avancement
des travaux

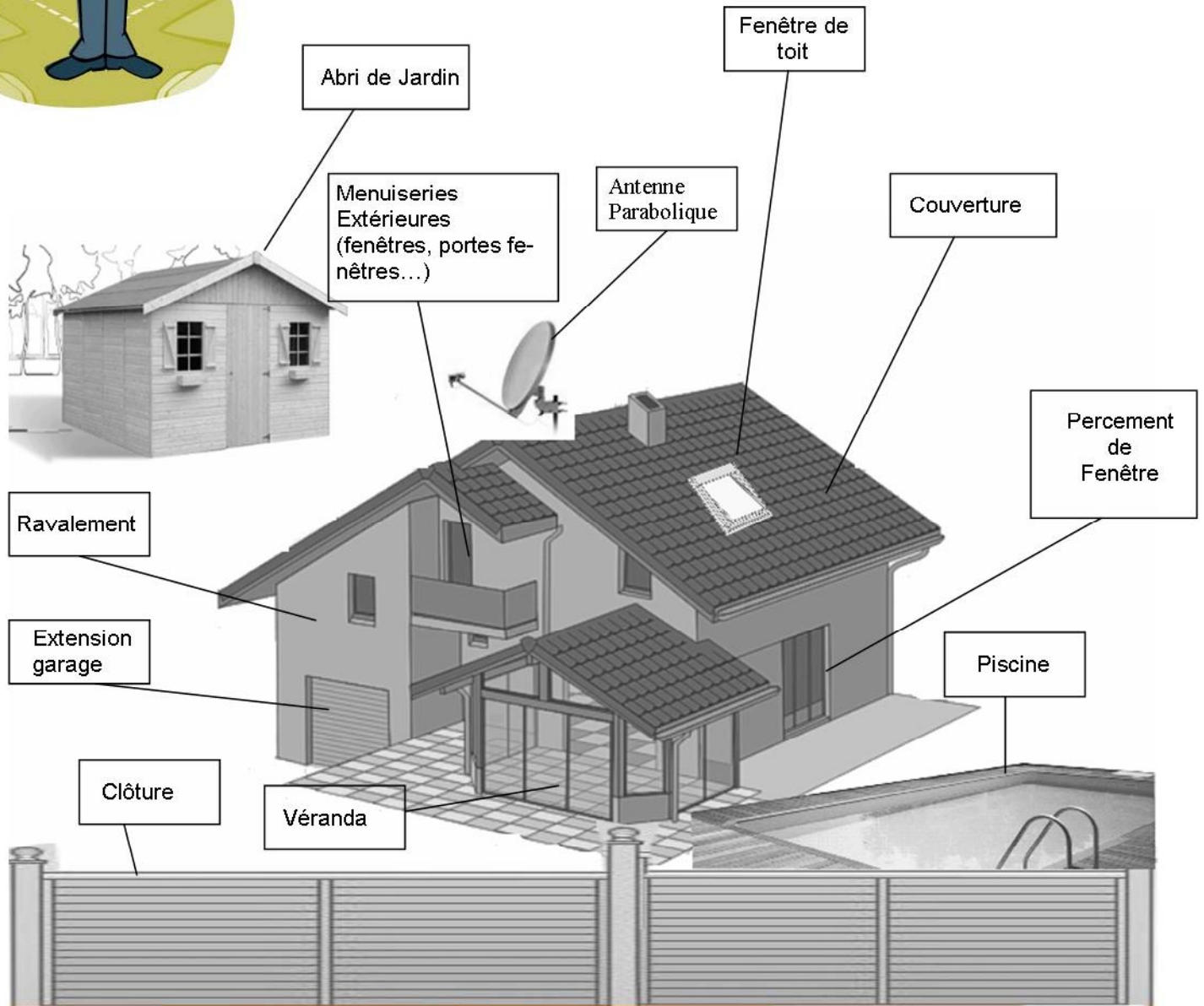


- ◆ Les enrobés de la rue du Vieux Portail et de l'avenue du Général Leclerc sont terminés
- ◆ Les cheminements piétons sont réalisés avec un revêtement coloré
- ◆ Les espaces verts engazonnés provisoirement réhaussent l'aspect visuel

- ◆ Les feux tricolores sont dès maintenant aux normes européennes (passage alterné)
- ◆ La signalisation est dès à présent officielle dans la rue du Vieux Portail et l'avenue du Général Leclerc (circulation à sens unique vers la place du Lieutenant Lehoucq)
- ◆ La rue du bas de la Place conserve son double sens pendant les travaux
- ◆ Les travaux de voirie (Place/rue du Bas) sont suspendus jusqu'à l'élévation du gros œuvre du bâtiment multi services



SPECIAL URBANISME















WebADS : UN NOUVEL OUTIL DE SUIVI POUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

WebADS est un service permettant un accès externe par l'Internet à certaines informations sur l'avancement de l'instruction des dossiers déposés depuis le 1^{er} octobre 2007 et instruits par la DDE : permis de construire, permis d'aménager ou de démolir.

L'adresse Internet est <http://www.aisne.equipement.gouv.fr> - Sur le site, aller à la rubrique « Pratique ». Pour accéder aux informations, il vous faut le numéro du dossier et la date de dépôt de la demande.

**CONSTRUIRE OU AMENAGER SA MAISON, C'EST SIMPLE.
 VENEZ VOUS RENSEIGNER EN MAIRIE
 LE FAIRE SANS AUTORISATION, CELA PEUT COÛTER CHER : AMENDE,
 OBLIGATION DE DEMOLIR...**

Exemple : Par arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy du 10 mai 2007, un habitant qui avait fait construire une rampe d'accès avec un mur de soutènement et clôture a dû le démolir.

Types de travaux	Formulaires
MAISON 	PERMIS DE CONSTRUIRE
EXTENSION DE GARAGE ♦ Pour une surface inférieure à 20m ² ♦ Pour une surface supérieure à 20m ² 	DECLARATION PREALABLE PERMIS DE CONSTRUIRE
RAVALEMENT 	DECLARATION PREALABLE
COUVERTURE 	DECLARATION PREALABLE
FENETRE DE TOIT ♦ Sans création de surface  ♦ Avec création de surface	DECLARATION PREALABLE PERMIS DE CONSTRUIRE
ANTENNE PARABOLIQUE ♦ Si son diamètre dépasse 1 mètre 	DECLARATION PREALABLE
MENUISERIES EXTERIEURES (fenêtres, portes fenêtres...) 	DECLARATION PREALABLE
VERANDA ♦ Pour une surface inférieure à 20m ² ♦ Pour une surface supérieure à 20m ² 	DECLARATION PREALABLE PERMIS DE CONSTRUIRE
ABRI DE JARDIN ♦ Pour une surface inférieure à 20m ² ♦ Pour une surface supérieure à 20m ² 	DECLARATION PREALABLE PERMIS DE CONSTRUIRE
PERCEMENT DE FENETRE ♦ Sans changement de destination  ♦ Avec changement de destination	DECLARATION PREALABLE PERMIS DE CONSTRUIRE
CLOTURE 	DECLARATION PREALABLE
PISCINE ♦ Dont la couverture a plus de 1m80 de haut, quelle que soit la superficie ♦ Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100m ² , non couverte ou dont la couverture fait moins de 1m80 de hauteur au-dessus du sol ♦ Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10m ² , non couverte ou dont la couverture fait moins de 1m80 de hauteur au-dessus du sol 	PERMIS DE CONSTRUIRE DECLARATION PREALABLE AUCUNE DEMANDE EST NECESSAIRE

Tous les imprimés sont à retirer en Mairie ou sur Internet en tapant www.urbanisme.equipement.gouv.fr

DELAI DE DROIT COMMUN

DECLARATIONS	MAISONS INDIVIDUELLES ET PERMIS DE DEMOLIR	AUTRES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS
1 MOIS	2 MOIS	3 MOIS



Ces délais peuvent être modifiés selon les cas :

- ♦ Les habitations situées dans le périmètre de l'Eglise classée (500m) sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- ♦ Ces demandes seront étudiées avec des délais plus longs (pouvant atteindre 6 mois).



SNCF

Des travaux importants de renouvellement de la voie ferrée entre la Ferté sous Jouarre et Château Thierry seront réalisés du 30 juin au 11 octobre 2008.

Durant cette période des modifications de circulation ferroviaire sont prévues (voir tableau).

	30 juin au 27 juillet 2008	28 juillet au 19 septembre 2008	20 septembre au 11 octobre 2008
21h00 à 5h00	CAR	CAR	CAR
5h00 à 8h50	TRAIN	TRAIN	TRAIN
8h50 à 15h00	TRAIN	CAR	TRAIN
15h00 à 21h00	TRAIN	TRAIN	TRAIN

CAR : Château-thierry → Meaux
 Meaux → Château-thierry



Un arrêt de bus provisoire sera à disposition des voyageurs à hauteur du Centre Fiévet, les horaires précis des cars seront affichés sur le tableau au Centre Fiévet et à la gare.

La navette fonctionnera jour et nuit en fonction des horaires des trains.



Le passage à niveau du chemin de la Bourbasse (en face de la ferme de Lucquis route de Nogentel) sera également en travaux. Sa fermeture totale est prévue du 01 septembre au 05 octobre 2008.



APPRENTISSAGE EN PICARDIE

La Région Picardie a signé avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens qui prévoit de développer l'apprentissage par des actions spécifiques en matière d'information et de communication à destination des employeurs potentiels, notamment dans le secteur public.

Documentation disponible en Mairie.



INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS



➤ Les permanences pour les inscriptions seront assurées par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, dans notre village au Centre Fiévet :

- ⊗ Le Lundi 23 juin de 16h à 18h30
- ⊗ Le Jeudi 26 juin de 16h à 18h30
- ⊗ Le Lundi 30 juin de 16h à 18h30



➤ Pour les réinscriptions, seule une mise à jour est nécessaire.

➤ Pour les 1ères demandes, il faut fournir les documents suivants :



- ⊗ Numéro de sécurité sociale
- ⊗ Nom et adresse des employeurs
- ⊗ Carnet de santé
- ⊗ Numéro d'allocataire de la caisse d'allocation familiale (CAF)
- ⊗ Photocopie de l'assurance responsabilité civile
- ⊗ Une photo d'identité

Les inscriptions se font uniquement sur RDV à prendre auprès de Madame Catherine LE TALLEC au 03.23.82.58.30